

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent  
 Code produit : 1P12  
 Groupe de produits : Produits du commerce

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Produit destiné uniquement à un usage industriel  
 Utilisation de la substance/mélange : prion inactivation détergent

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation  
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis  
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service clients-Produits scientifiques)  
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited  
 IDA Business and Technology Park  
 Tullamore  
 County Offaly  
 R35 X865  
 Ireland.  
 Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636  
 Email: asksteris\_msds@steris.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302  
 Skin Corr. 1A H314  
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

CLP Mention d'avertissement : Danger  
 Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, poussières, vapeurs  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium hydroxide	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8	10 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Tetrasodium EDTA	(n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Très irritant pour la peau. Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: irritation et sensation de brûlure
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Le contact direct peut causer une irritation sévère, des douleurs et des brûlures, peut-être sévère, et des dommages permanents y compris la cécité
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone
---	--

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
- Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome
- Autres informations : Ne pas mélanger avec: Produits chlorés car cela pourrait libérer corrosive du chlore gazeux toxique

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bottes
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage
- Procédures d'urgence : Aérer la zone

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, puis rincer avec beaucoup d'eau. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent pas être contenues

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine
- Mesures d'hygiène : Se laver mains soigneusement après manipulation. veiller à une propreté correcte et à un ordre. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Assurer une aération suffisante
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation
- Matières incompatibles : Acides. Agents oxydants. Composés organiques. Composés halogénés. Chrome. Magnésium. Zinc. Le contact avec des métaux courants (acier, métaux galvanisés, aluminium) peut provoquer une corrosion et produire de l'hydrogène gazeux très inflammable
- Température de stockage : < 24 °C (< 75°F)
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur excessive. Eloigner toute source d'ignition
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Potassium hydroxide (1310-58-3)

France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
--------	--------------------------	---------------------

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Potassium hydroxide (1310-58-3)		
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation locale est recommandée pour maintenir le niveau de vapeur en dessous de la valeur limite d'exposition (VLE). Assurer une ventilation adéquate

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Ce qui suit pictogrammes représentent les exigences minimales pour les équipements de protection individuelle. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection



Protection des mains : Porter des gants de protection, Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Tablier en caoutchouc, bottes

Protection des voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter de rejeter dans l'environnement

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Effacer
Couleur	: Clair à paille pâle
Odeur	: Légère odeur chimique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 13 (concentré)
pH solution	: 12,3 - 12,8 (1% solution)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1,27 Gravité Spécifique
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

#### 10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles. Conserver à l'écart de la chaleur. Rayons directs du soleil

#### 10.5. Matières incompatibles

Le contact avec des métaux courants (acier, métaux galvanisés, aluminium) peut provoquer une corrosion et produire de l'hydrogène gazeux très inflammable. Acides. Agent oxydant. Matières organiques. Composés halogénés. Magnésium. Zinc. Chrome

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent	
DL50 orale rat	860 mg/kg
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

  

Tetrasodium EDTA (64-02-8)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

  

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
DL50 orale rat	214 mg/kg
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: > 13 (concentré)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: > 13 (concentré)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent	
CL50 poisson 1	> 750 mg/l (10% Solution)

  

Tetrasodium EDTA (64-02-8)	
CL50 poisson 1	41 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [Statique])
CE50 Daphnie 1	610 mg/l (Temps d'exposition: 24 h - Espèce: Daphnia magna)

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>Tetrasodium EDTA (64-02-8)</b>	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,01 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Desmodesmus subspicatus)
CL50 poissons 2	59,8 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [Statique])

<b>Potassium hydroxide (1310-58-3)</b>	
CL50 poisson 1	80 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Gambusia affinis [Statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent</b>	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

<b>Potassium hydroxide (1310-58-3)</b>	
Log Pow	0,65

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur  
Indications complémentaires : Éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. Déchets dangereux (corrosifs) compte-tenu du pH  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1814  
N° UN (IATA) : 1814  
N° UN (IMDG) : 1814

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION  
Description document de transport : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8  
Classe (IATA) : 8  
Classe (IMDG) : 8  
Étiquettes de danger (ONU) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : 4 x 1 paquet de gal pas approuvé pour le transport aérien. Rail / Route: ADR / RID Classe: UN1814, Solution d'Hydroxyde de Potassium, 8, 42 (b) ADR

# Prolystica® 100 PID Prion Inactivating Detergent

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ONU) : C5  
Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : 1L  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Code EAC : 2R

### 14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

### 14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 01/10/2018  
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006  
Autres informations : Aucun(e)

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies.*